

Les incubateurs comme mécanisme de lancement des nouvelles entreprises en Algérie - Cas de la pépinière de la Wilaya de Tiaret

حاضنات الأعمال كآلية لإطلاق المؤسسات الجديدة في الجزائر-حالة مشتلّة المؤسسات لولاية تيارت

BELADJINE Riadh¹, Dr. MOHAMMED BELKEBIR khalida²

¹ Doctorant, *Laboratoire* Industrie, Evolution Organisationnelle des Entreprises et Innovation (IEOEI), Université de Khemis Miliana, riadh.beladjine@univ-dbk.m.dz.

² Professeur, *Laboratoire* Industrie, Evolution Organisationnelle des Entreprises et Innovation (IEOEI), Université de Khemis Miliana, k.mohammed-belkebir@univ-dbk.m.dz.

Reçue: 13.03.2023

Accepté: 25.06.2023

Publié: 05.07.2023

Résumé : L'incubateur représente un atout majeur pour les jeunes porteurs de projet. Ce mécanisme a prouvé son rôle dans la promotion des entreprises dans différents pays à travers le monde. Par conséquent, nous visons à travers ce papier à mettre en avant le rôle de l'incubateur dans l'émergence des entreprises en illustrant les divers services et soutiens apportés par cette entité, et ainsi mettre l'accent sur l'importance et la contribution de la pépinière de Tiaret dans l'accompagnement des PME et son rôle dans l'émergence de ces entités. L'étude de cas s'est conclue par la confirmation de ses dires, toutefois la pépinière devrait optimiser encore plus ses services aux futures et de se faire connaître par le public et le milieu universitaire afin d'avoir un impact plus important dans la région de Tiaret.

Mots clés: Incubateur ; Pépinière d'entreprises, accompagnement, porteurs de projets, nouvelles entreprises.

Jel Classification Codes: H32, L26, L29.

ملخص : حاضنة الأعمال تمثل أحد الركائز الرئيسية لحاملي المشاريع الشباب ، ولقد أثبتت هذه الآلية دورها في تعزيز المؤسسات في مختلف البلدان حول العالم. لذلك فإننا نهدف في هذه الورقة إلى استعراض وإبراز دور حاضنة الأعمال في ظهور الشركات من خلال توضيح مختلف الخدمات والدعم الذي تقدمه هذه الأخيرة، وبالتالي التأكيد على أهمية ومساهمة مشتلّة المؤسسات لولاية تيارت في دعم المؤسسات الصغيرة والمتوسطة ودورها في ظهور هذه الكيانات. واختتمت دراسة الحالة بتأكيد هذه البيانات، إلا أنه ينبغي للمشتلّة أن تزيد من تحسين خدماتها في المستقبل وأن تعلن عن نفسها من قبل الجمهور والأوساط الأكاديمية لكي يكون لها تأثير أكبر في منطقة ولاية تيارت. كلمات مفتاحية: حاضنات الأعمال، مشتلّة المؤسسات، مرافقة المشاريع، حاملي المشاريع، مؤسسات جديدة. تصنيف JEL: H32, L26, L29.

1. Introduction:

L'entrepreneuriat de nos jours est considéré comme le meilleur moteur du développement économique. Des entreprises comme Facebook, Google, Uber, et Amazon qui ont réussi à émerger par-dessus le marché et qui sont numéros un dans leur domaine on est la preuve. Pour cette raison, nombre d'états au sein desquelles la croissance économique est faible se sont fixés pour objectif la création d'entreprises et poussés les jeunes diplômés à entreprendre et se façonner leurs propres avenir. Cependant dans un environnement où la concurrence ne cesse de s'accroître, encourager l'innovation est devenu une priorité.

Toutefois, l'innovation ne saurait s'avérer suffisante sans qu'il y'ait un écosystème adéquat apportant un soutien stratégique, et contribuant au financement de cette dernière. Ajoutant à cela, le parcours périlleux, long et semé d'embûches du créateur d'entreprises. Et c'est dans l'idée d'accompagner ces créateurs et de leur fournir les meilleures clés pour réussir leurs projets que les incubateurs sont nés.

Les incubateurs représentent une structure d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise innovante et technologique. Leur rôle consiste à accompagner les jeunes porteurs de projets innovants afin de concrétiser leurs idées. Cette assistance se traduit notamment par un accompagnement dans l'étude du marché, la détermination du business model, la rédaction du business plan, les problématiques juridiques...etc.

Comme d'autres états, la place de l'entrepreneuriat dans l'économie algérienne semblent devenir une préoccupation majeure et récurrente. Stimuler la croissance, les exportations et l'emploi sont devenus une priorité pour le gouvernement algérien. Pour cela, un écosystème a été mis en place pour permettre aux futurs entrepreneurs de se développer, et d'accéder au soutien de différentes structures incubatrices et ainsi garantissant leurs survies et leurs offrant l'opportunité de démontrer tous leurs talents.

À la lumière de ce qui précède, notre présent travail consiste à répondre à la question suivante : **Qu'est-ce qu'on entend par l'incubateur? Quel rôle entreprend ce dernier dans le cycle de vie des entreprises nouvellement créées?**

L'objectif de notre travail est de mettre en évidence les incubateurs comme mécanismes de soutien et d'accompagnement ainsi que de démontrer le rôle de ces structures dans l'encouragement des entreprises prometteuses, et leur contribution à la survie et la continuité de ces entités, dans un environnement de

plus en plus complexe. Une étude de cas de la pépinière des entreprises de la wilaya de Tiaret vient ensuite renforcer ce travail.

Sur le point méthodologique, notre travail est composé autour de deux axes : le premier tentera de définir l'incubateur et identifier sa particularité. Le deuxième axe présente une étude de cas effectué a la pépinière de la wilaya de Tiaret.

2 REVUE DE LITERATURE :

2.1 Innovation et création d'entreprises : une épreuve périlleuse

Nombre d'auteurs et de chercheurs dans le domaine entrepreneurial se mettent d'accord sur le fait que la création d'entreprise est perçue comme le fruit de l'acte entrepreneurial qui est traduit par la création d'une valeur ajoutée synonyme de croissance économique. Toutefois comme nous le rapporte (CHEKROUNE & ABEDOU, 2020), sans innovation, l'économie est stationnaire (pas de croissance économique). Ils ajoutent que la théorie de l'équilibre général proposée par Léon Walras exprime parfaitement cette économie stationnaire, puisque la principale caractéristique de cet équilibre général (définissant une économie stationnaire) est qu'il n'existe pas d'incertitude, ni de prise de risque, donc il n'existe pas d'entrepreneurs au sens de Schumpeter, qui considère l'innovation comme un fondement incontournable du développement économique

Même si l'idée d'être son propre patron, d'exprimer toute sa créativité sans être restreint et limité par l'employeur et d'établir ses idées sur le marché apparait comme image attrayante, l'entrepreneur doit se confronter souvent à une multitude de contraintes de toute nature : économique, financière, légale, institutionnelle... (DJERMANE, 2003), s'ajoutant à cela les différentes contraintes liées a l'innovation principalement des risques financiers (L'innovation comporte toujours cette part de saut dans l'inconnu, synonyme de risque qui effraie les investisseurs) mais aussi des risques techniques (c'est-à-dire que les caractéristiques du produit ou du service ne soient pas conformes au cahier des charges ou simplement à la performance attendue).

En se basant sur la revue de littérature de (Makina, 2021), il existe de nombreuses tentatives pour identifier les différents obstacles à l'entrepreneuriat chez les jeunes. La liste des obstacles est longue et riche et comprend entre autres - le manque de financement, de compétences ou d'infrastructure, la peur de l'échec, le risque financier, le manque de mentorat ou de soutien, le mauvais climat économique, le manque de culture entrepreneuriale, la corruption, manque d'éducation a l'entrepreneuriat...etc.

Dès lors, la création d'entreprise est un savant mélange de flair, d'observation, d'analyse, d'écoute, d'anticipation, de psychologie, d'économie, de finances, de comptabilité, de gestion, de marketing et de droit..., chose qui peut perturber les jeunes futurs entrepreneurs inexpérimentés.

De plus, comme rapporter par (DJERMANE, 2003), les jeunes créateurs s'estiment peu crédibles au démarrage de leur projet particulièrement vis-à-vis des investisseurs potentiels (le jeune entrepreneur n'offre aucune garantie aux fournisseurs de capitaux). En effet, inconnus des milieux d'affaires, ils sont obligés de consacrer beaucoup de temps à la recherche des fonds nécessaires au lancement de leur affaire et à se positionner sur les créneaux choisis. Mais ils risquent de perdre davantage de temps s'ils ne disposent pas d'un minimum de connaissances en management. Ils ont besoin de conseils pour faire fructifier les capitaux mis à leur disposition, pour négocier avec les partenaires stratégiques et vendre leurs idées à l'industrie.

C'est là que la nécessité de l'incubateur prend tout son sens, une structure capable d'offrir des services et un soutien nécessaire adapté à ces jeunes créateurs, ce qui leur permet de mieux appréhender le marché et ses attentes. Ainsi que d'acquérir durant un laps de temps défini de nouvelles compétences essentielles à la pérennité de leur projet.

2.2 Pourquoi l'incubateur d'entreprises?

La fragilité des jeunes entreprises est unanimement reconnue. La phase cruciale du démarrage semble déterminer le succès ou l'échec d'une entreprise, au moins autant que la phase de création pure de l'organisation telle que le souligne la chercheuse (Berger-Douce, 2005).

C'est alors que la thématique de l'accompagnement prend toute son ampleur, comme en témoignent les initiatives politiques entreprises par les différents pays, ainsi que les multitudes de travaux académiques réalisés au cours de ces dernières années.

Tel que nous l'avons souligné au pavant au cours de ce travail, la création des entreprises innovantes et technologiques et leur développement durable agissent en faveur de l'emploi tant en des termes quantitatifs que qualitatifs. Ces entreprises assurent un niveau de vie significatif à leurs parties prenantes, seules les entreprises à haute valeur ajoutée peuvent en effet correctement rémunérer les capitaux qui s'y investissent et les salariés qui y travaillent (Fayolle, Ben Salah, Ben Salah, & Labii, 2010). Néanmoins, il est nécessaire de souligner que par sa

nature, l'innovation implique un changement synonyme de prise de risque qui a son tour a tendance à fragiliser encore plus les jeunes entreprises.

À partir de là, on constate qu'un accompagnement pertinent serait le gage de la survie des jeunes entreprises (Berger-Douce, 2005). Dans ce cadre, les chercheurs (Fayolle, Ben Salah, Ben Salah, & Labii, 2010) déclarent « qu'il ne semble donc pas possible d'entreprendre sans accompagnement ». Ils défendent ses allégations en ajoutent que la complexité du processus d'émergence d'une entreprise, notamment innovante, appelle le nécessaire adossement à un système dont la nature réticulaire a été démontrée. C'est pourquoi, les systèmes d'appui aux entrepreneurs apparaissent comme des médiateurs sophistiqués qui confortent et renforcent l'énergie créatrice des entrepreneurs. Au sein de ces dispositifs, les incubateurs, pépinières et autres systèmes spécialisés.

Le projet Incubateur d'entreprises et des affaires (connues plus par le vocable anglo-saxon : business incubator) s'offre comme un ambitieux programme destiné à donner l'impulsion nécessaire particulièrement aux jeunes créateurs d'entreprises couvrant une idée commercialement porteuse mais qui risque vite de se décourager faute de moyens économiques, financiers et humains face à un environnement hostile donc démotivant (DJERMANE, 2003). Depuis leur apparition dans les Etats unis d'Amérique, les incubateurs ont fait leurs preuves, se sont répandus dans le monde entier, et depuis quelques années se sont multipliés grâce à l'intervention d'un nombre croissant d'acteurs économiques (des collectivités locales et des universités aux grandes entreprises). Leurs modèles économiques ont évolué, leurs objectifs se sont diversifiés, et, avec l'expérience, un métier spécifique d'accompagnateur-développeur de jeunes entreprises est né (Frémot, 2007).

D'après (Pupion, 2012), L'incubateur a un rôle primordial dans l'animation des politiques publiques. Au niveau national, les programmes d'incubateur constituent un outil de filtrage et de développement des innovations technologiques. Ils encouragent l'émergence de nouvelles technologies, soutiennent la création de nouveaux emplois à forte qualification et sont un outil dans la lutte contre la fuite des cerveaux. Et au niveau local, l'incubateur est un moyen de développement local facilitant la création et le développement de nouvelles entreprises sur un territoire donné.

Selon NBIA (National Business Incubation Association), 56% des startups échouent au cours des quatre premières années de leur cycle de vie. Une fois mis en œuvre avec succès, un incubateur d'entreprises pourrait avoir un effet positif sur la longévité de ces startups. Comparativement aux entreprises non cubées,

87 % des entreprises incubées sont demeurées en affaires après quatre ans. En outre, le NBIA estime que les entreprises incubées connaissent habituellement une augmentation de 400 % des revenus de vente moyens entre le moment où elles entrent dans l'incubateur et le moment où elles obtiennent leur diplôme. Cette augmentation des ventes est estimée à environ 240000 \$ en revenus supplémentaires. Au cours de cette période d'incubation, une moyenne de 3,7 employés à temps plein et à temps partiel a été ajoutée à chaque entreprise (Clark, Johnson, & Mas, 2022)

Dans le nouveau contexte entrepreneurial, les incubateurs tiennent deux rôles principaux : La mise à disposition d'infrastructures et de services de base ; le développement des compétences des entrepreneurs, comme mentionnés dans le tableau suivant.

Tableau N°1: Rôles des incubateurs pour les entreprises

Mise à disposition des infrastructures et des services de base :	Hébergement à moindre coût ; Services de base qui permettent le démarrage rapide et la concentration sur le cœur de métier ; Atteinte de la taille critique ; Economies d'échelle ; Réduction des coûts de démarrage
Accès à des réseaux :	Facilitation de l'accès aux ressources ; Développement de partenariats et de relations d'affaires ; Réconfort par le soutien moral ; Structuration des problèmes et échange de solutions

Source: M.Benhaddouch, 2022, p 295.

La mise à disposition d'infrastructures et de services de base permet la réduction des coûts, le démarrage rapide de l'activité entrepreneuriale, et la concentration sur le cœur de métier. La mutualisation des moyens est un facteur clé de succès de l'entreprise et une assise pour sa croissance durable. Le regroupement d'entrepreneurs en un même endroit permet d'atteindre une taille critique favorisant la mobilisation de ressources diverses par les incubateurs.

Donc, les incubateurs permettent d'effectuer des économies d'échelle pour rendre accessible aux entrepreneurs des ressources. Ces structures offrent l'avantage essentiel de réduire les coûts de démarrage de l'entreprise. De plus, l'incubateur représente un carrefour pour la facilitation à l'accès aux ressources, le développement de partenariats et de relations d'affaires, le soutien moral, la structuration des problèmes et l'échange de solutions sur des problèmes d'intérêt commun (Benhaddouch & EL Fathaoui, 2022). Par cet apport de ressources et compétences (aide financière, assistance et conseils d'experts), l'incubateur

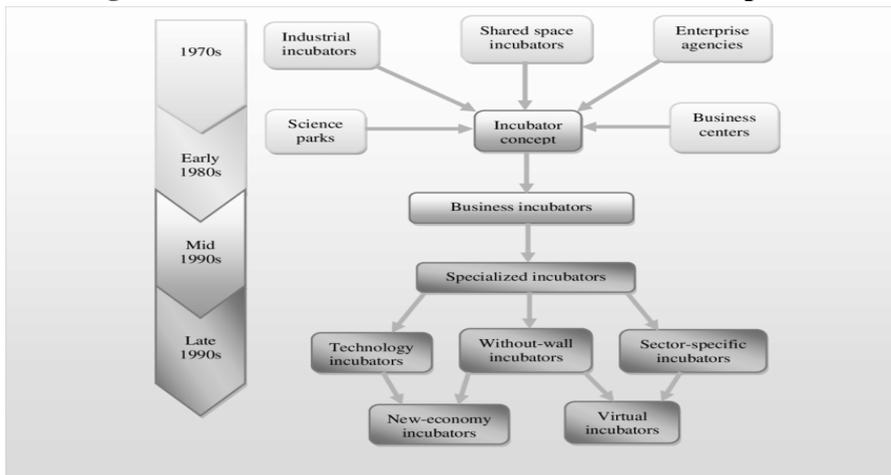
augmente les chances de survie des petites entreprises et accélère leur rythme de croissance (Pupion, 2012).

En résumé, L'incubation d'entreprises est un processus de soutien aux entreprises qui accélère le développement des entreprises en démarrage (startup) et jeunes entreprises en fournissant aux entrepreneurs un éventail de ressources et de services ciblés. Ces services sont généralement développés ou orchestrés par la direction de l'incubateur et offerts à la fois dans l'incubateur d'entreprises et à travers son réseau de contacts (Ratinho, Harms, & Groen, 2009). De plus, les entreprises incubées pourront bénéficier de plus de crédibilité auprès des institutions financières, donc emprunté plus facilement. C'est pourquoi, Créer son entreprise au sein d'un incubateur, permettra de travailler dans un environnement propice à l'entrepreneuriat, avec tout l'équipement et le matériel nécessaire à l'activité de cette dernière. Dès lors, une entreprise qui passe par la case incubation pourra mettre toutes les chances de son côté et peut ainsi espérer décoller plus rapidement, bien plus qu'une startup ayant suivi une voie classique.

2.3 L'évolution du concept Incubateur

Les premiers incubateurs d'entreprises ont été établis aux États-Unis dans les années 1950 (Bruneel, Ratinho, Clarysse, & Groen, 2012). Depuis, le concept des incubateurs d'entreprises a constamment évolué et a été adapté dans d'autres pays, reflétant des conditions économiques, institutionnelles, régionales et technologiques très particulières (Zeps & Avotiņš, 2007). La littérature a démontré que les incubateurs d'entreprises ont évolué en trois générations telles que le résume la figure 1.

Figure N° 1: L'évolution des incubateurs d'entreprises



Source : Deogratias Kibona, 2018, p19.

La première génération d'incubateurs dans les années 1980 offrait essentiellement des espaces abordables et des installations partagées à des groupes d'entrepreneurs soigneusement sélectionnés (Zeps & Avotiņš, 2007). La fourniture de locaux est essentielle au processus d'incubation et c'est pour cette raison qu'il a été identifié par les locataires comme la caractéristique la plus avantageuse des incubateurs d'entreprises (Bruneel, Ratinho, Clarysse, & Groen, 2012). Dans les années 1990, on a reconnu le besoin de compléter l'espace de travail par des services de consultation, d'amélioration des compétences et de réseautage afin d'avoir accès à un soutien professionnel et à des capitaux de démarrage pour les locataires de l'installation et les affiliés à l'extérieur. Cela a conduit à la naissance de la deuxième génération d'incubateurs (Zeps & Avotiņš, 2007). Les incubateurs de cette génération ont réagi en incluant des services de soutien fondés sur les connaissances telles que la formation, l'encadrement, et le mentorat.

À la fin des années 1990, on peut observer l'émergence de la troisième génération où les incubateurs « traditionnels » ont été transformés en incubateurs dits « nouvelle économie ». Si les premiers servent d'outil de développement régional offrant des fonctions « espace et cadran » et motivant les gens à s'impliquer dans les affaires, le second se concentre uniquement sur les nouvelles entreprises technologiques qui comportent un risque élevé et en même temps des attentes de rendement élevé, de sorte qu'elles sont généralement exploitées par des fonds de capital risque (Zeps & Avotiņš, 2007).

2.4 Les types d'incubateurs

Conformément à (Indiran, Nallaluthan, Baskaran, & Dalayga, 2021), certaines études ont visé à classer les incubateurs d'entreprises. Celles-ci ont différencié ces structures selon différentes dimensions : le but (l'objectif), la propriété de cette structure (elle relève du domaine privé ou public), et le portefeuille de services et les caractéristiques de gestion. D'après les chercheurs, en raison de cette hétérogénéité, diverses classifications de modèles d'incubateurs sont apparues. Ils les présentent dans le tableau suivant.

Tableau N°2: Classifications des modèles d'incubateurs

Auteurs (Année)	Classification des incubateurs d'entreprises
Allen and Rahman (1985)	Selon le type de parrainage, les installations et les services fournis diffèrent selon les commanditaires, chacun ayant sa motivation et ses objectifs
Allen and McCluskey (1990)	Classés en quatre catégories : incubateurs de développement à but lucratif, pépinières d'entreprises a but non lucratif, incubateurs universitaires et les incubateurs de capital d'amorçage à but lucratif.
Etzkowitz (2002)	Classés en : incubateurs universitaires et incubateurs de réseaux (network incubators)
Peters <i>et al.</i> (2004)	Classés comme : des organismes sans but lucratif axés sur la diversification de l'économie locale, des organismes à but lucratif (p. ex., organismes privés) et des incubateurs universitaires
Grimaldi and Grandi (2005)	Classés comme : centres d'innovation des entreprises, incubateurs universitaires, incubateurs privés indépendants et corporate private incubators
NBIA (2007)	les incubateurs de développement à but lucratif, les incubateurs de développement sans but lucratif, les établissements d'enseignement, les incubateurs de capital de risque et leurs variations hybrides

Source : Indiran, Nallaluthan, Baskaran, & Dalayga, 2021, p348.

Lorsqu'on présente une rétrospective de l'histoire et l'évolution du concept, on constate que cette dernière reflète les différents types d'incubateurs. Le concept d'incubateur depuis son apparition en 1950 jusqu'à la fin des années 1990 a vu naître trois types d'incubateur. Des incubateurs de développement économique dont l'objectif principal est de se concentrer sur l'étalement des écarts de développement régional ; incubateurs technologiques qui se concentrent sur le développement d'entreprises axé sur la technologie ; Des incubateurs Mixtes (Aernoudt, 2004).

Outre ces types d'incubateurs classiques, (Aernoudt, 2004) à mentionner deux autres types qui ont vu le jour peu après. Le premier est l'incubateur social dont le but est de stimuler et de soutenir le développement, la croissance et la continuité des entreprises employant des personnes ayant de faibles capacités d'emploi. L'objectif est de combler le fossé social en augmentant les possibilités d'emploi pour les personnes ayant de faibles capacités d'emploi telles que les personnes handicapées, les

bénéficiaires d'un revenu minimum garanti, les travailleurs peu qualifiés, les chômeurs de longue durée, les immigrants, les réfugiés politiques, etc. Cet incubateur offrira des services de développement des affaires, de soutien aux entreprises, d'hébergement et de soutien logistique aux entreprises en démarrage ou aux jeunes entreprises. Le second est un incubateur de recherche fondamentale visant à combler le fossé de la découverte en reliant le principe d'incubation à la recherche fondamentale, à titre d'exemple, l'incubateur américain du MIT (Institut de technologie du Massachusetts).

2.5 Pré-incubation, incubation... Le fonctionnement des incubateurs

Il n'existait pas un processus universel d'incubation, ce processus varie d'un incubateur à l'autre, selon le modèle d'incubateur, sa mission, son objectif. La littérature a par la suite conclu que l'un incubateur fonctionne en trois étapes, à savoir : phase de pré incubation, la phase d'incubation, la phase de post incubation.

Après avoir passé le cap de sélection et avoir répondu aux critères imposés par l'incubateur qui diffère d'un incubateur à un autre selon son objectif, sa mission, le porteur de projet intégrera l'incubateur. De ce fait, il entrera dans la première phase de pré-incubation. À ce stade, l'idée est analysée et la viabilité du projet est étudiée, ainsi que le traitement de l'aspect administratif (ex : signature de l'accord d'admission à l'incubateur).

Dès lors, La pré-incubation concerne l'ensemble des activités nécessaires pour soutenir l'entrepreneur potentiel dans le développement de son idée d'entreprise, de son modèle d'entreprise et de son plan d'affaires, afin d'augmenter les chances d'aboutir à une création d'entreprise efficace. Cela implique généralement une première évaluation de l'idée, de la formation et une assistance individuelle nécessaire pour mettre le client dans les conditions de rédiger un plan d'affaires complet (European-Commission, 2005).

Ultérieurement, le porteur de projet passera à la deuxième étape, la phase d'incubation à proprement parler. Durant cette phase, le projet est lancé et l'application du business plan peut débuter. Tout au long de l'incubation, le projet peut compter sur le soutien nécessaire d'experts (coaching, mentorat, formation ...etc.).

L'incubateur durant cette phase a pour mission principale d'accompagner le porteur de projet, dans la construction globale de son affaire, jusqu'à la constitution de son entreprise. La phase d'incubation correspond au processus d'accompagnement le plus important dans les systèmes d'appui à la création

d'entreprises. L'accompagnement vise à, d'une part, fournir aux futurs entrepreneurs les moyens d'accéder aux ressources nécessaires au développement du projet et d'autre part, permettre à l'entrepreneur accompagné d'acquérir des savoir-faire le rendant autonome et apte à gérer, sur le long, terme son entreprise (Masmoudi, 2007).

Une fois que l'entreprise atteint un niveau de maturité, elle devra déployer ses propres ailes, et quitter l'incubateur. Cependant, cette dernière pourra toujours compter sur le soutien de l'incubateur pour faire face à aux difficultés. C'est alors que la phase de post-incubation prend place. Ce qui rend cette phase si spéciale, voire précieuse aux yeux des entreprises fraîchement diplômées, c'est qu'elle permet à ces dernières d'avoir accès aux divers services proposés par l'incubateur (coaching, formation...Etc.). Par ailleurs, cette phase est aussi bénéfique pour les incubateurs eux-mêmes, les diplômés pourront partager leur apprentissage et leurs connaissances, et également offrir des formations et des stages aux nouveaux incubés/incubées.

3. Les structures incubatrices en Algérie

3.1. Cadre général

À l'instar des autres pays, L'Algérie a accordé une plus grande importance aux PME. Conscients de l'existence des liens directs entre le niveau de création d'entreprises et la croissance économique, responsables économiques et pouvoir public ont progressivement pris pour objectif capital d'encourager l'entrepreneuriat, et d'inciter les jeunes Algériens à bâtir leur avenir. Cependant, la création d'une entreprise n'est pas chose aisée, et le chemin est semé d'obstacles, ce qui décourage les futurs jeunes entrepreneurs.

Afin de faire face à cette adversité aux qu'elle fait face le jeune entrepreneur, des mesures ont été prises et des programmes ont été instaurés, de nouvelles institutions ont fait leur apparition parmi elles les incubateurs, qui depuis leur apparition ils se sont affirmés comme un modèle pour épauler les petites entreprises au début de leur activité afin de réduire le risque de la non-continuité.

Selon la loi d'orientation sur la promotion des petites et moyennes entreprises N°01-18, les incubateurs en Algérie, ont été définies par le décret exécutif n°03-78 du 25.02.2003, portant statut type des pépinières d'entreprises. Elles sont créées par décret exécutif et placées sous la tutelle du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise. Le législateur algérien qui s'est inspiré de la législation française, présente les pépinières sous les formes suivantes:

- **Incubateur** : structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets dans le secteur des services ;
- **Atelier relais** : structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets dans le secteur de la petite industrie et les métiers d'artisanat ;
- **Hôtel d'entreprise** : structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets issus du domaine de la recherche.

Bien que la création des pépinières d'entreprises occupe une place grandissante dans le cadre de la stratégie générale de développement national et régional, leur nombre n'est actuellement que 16 pépinières opérationnelles implantées dans les wilayas suivantes : Annaba, Oran, Bordj Bou Arreridj, Ghardaïa, Biskra, Khenchela, Mila, Sidi Bel Abbes, Ouargla, Batna, Adrar, El Bayadh, Oum El Bouaghi, Bouira, Tiaret et Béchar (Kouraiche, 2019).

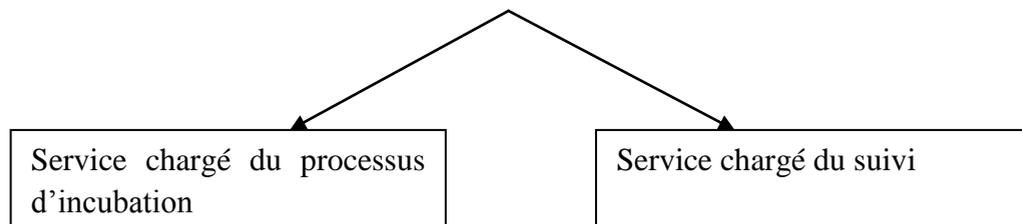
3.2. Etude de cas de la pépinière de la wilaya de Tiaret (Tiaret Incubator)

3.2.1. Définition de la l'organisme

La pépinière de petite et moyenne entreprise "Tiaret Incubateur" est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et d'une indépendance financière, et qui est un organisme d'aide et de soutien à la création d'entreprises qui font partie de la politique de promotion des petites et moyennes entreprises. Ces entreprises sont régies et administrées par le décret exécutif n° 03-78 du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 portant statut-type des pépinières d'entreprises.

Et l'article 17 de la directive loi N°17-02 correspondants au 10 janvier 2017, stipule que la pépinière de petite et moyenne entreprise de la wilaya de Tiaret est un organisme public placé sous la tutelle du Ministère de l'industrie, chargé des petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises émergentes. Il s'agit d'un mécanisme de réflexion et de développement de la politique de l'État en ce qui concerne le tissu des entreprises sur leur territoire.

La structure organisationnelle de la pépinière de Tiaret se compose de deux services :



Comme toutes les pépinières d'entreprises sur le territoire, cet organisme est administré par un conseil d'administration qui comprend (le représentant du ministre de tutelle : président ; un représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie "CACI" ; un représentant des chambres de commerce et de l'industrie) ; et dirigée par un directeur nommé par arrêté du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise, et assisté dans l'exercice de ses fonctions d'un comité d'agrément de projets.

La pépinière d'entreprises "Tiaret incubator" a pour mission principale:

- D'encourager l'émergence de projets innovants en rassemblant les idées et les innovations de jeunes prometteurs et les aider à les transformer en projets d'investissement, soutenir les compétences et la créativité des propriétaires de petits projets, et développer les compétences pratiques et administratives des entrepreneurs ;
- La participation au mouvement économique en fournissant un environnement commercial approprié pour la croissance des nouvelles entreprises au tout début de leur vie, qu'elles contribuent au transfert de technologie, contribuent à accroître l'autosuffisance, à augmenter le PIB, à réduire les importations et à augmenter les exportations ;
- Assurer la viabilité des institutions en développant de nouvelles idées pour créer et trouver de nouveaux projets créatifs ou aider à développer des projets existants ;
- Soutenir les nouveaux fondateurs en leur permettant de réduire les coûts de création pour les nouveaux entrepreneurs pour qu'ils puissent monter leurs projets ; de donner à de nouveaux petits projets l'opportunité de réussir et fournir l'environnement approprié pour leur émergence et leur protection dans les étapes de création et des débuts de fonctionnement ;
- Encourager les institutions à mieux s'organiser en fournissant des conseils liés aux aspects administratifs, techniques, informationnels et de gestion avec des mécanismes de soutien appropriés aux jeunes porteurs d'idées;
- De soutenir les projets depuis le début de leur création jusqu'à atteindre le stade de stabilité et d'autonomie.
- A moyen terme, devenir un facteur stratégique de développement économique dans son implantation.

Dès lors pour accomplir cette mission, la pépinière d'entreprises "Tiaret Incubator" offre une variété d'installations et de services, elle est notamment chargée :

- d'offrir des conseils personnalisés ;
- d'accueillir, d'héberger et d'assurer l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets hébergés avant et après la création de leur entreprise ; la pépinière fournit dans ce cadre deux formes d'incubation : l'incubation normale, et l'incubation virtuelle ;
- d'examiner les plans d'affaires des futurs locataires porteurs de projets au sein de la pépinière ;
- d'étudier toutes les formes d'assistance et de suivi ;
- d'élaborer un plan d'orientation pour les différents secteurs d'activité abrités par la pépinière ;
- d'étudier et proposer les moyens et les instruments de promotion et d'implantation de nouvelles entreprises ;
- d'aider les entreprises à surmonter les difficultés et les obstacles auxquels elles sont confrontées ;
- de mettre à la disposition des entreprises hébergées un mobilier de bureau, des équipements de bureautique et d'informatique.
- Couvrir les coûts de gaz, électricités, Internet.
- Fournir des services de téléphone et de télécopieur selon des contrats flexibles et en fonction de l'évolution des besoins du type d'utilisation, espace et période de location ;
- Les coûts de distribution et d'envoi du courrier ainsi que d'impression de documents et autres ;
- développer des compétences par une formation continue dans diverses disciplines en fonction des besoins du projet, tels que les arts de la vente, de la négociation, des appels d'offre, comptabilité, gestion d'une entreprise, prélèvement, création d'une entreprise, commercialisation et préparation d'un plan d'entreprise etc. ;
- Outre la fonction conseil dans les domaines juridiques, comptable, commercial et financier, la pépinière offre un appui en matière d'initiation aux techniques de gestion durant la phase de maturation aux porteurs de projets.

3.2.2. Les entreprises incubées par la pépinière de la wilaya de Tiaret :

La pépinière de la wilaya de Tiaret a été créée en 2017. Et le tableau suivant met en lumière les activités de cette dernière durant la période s'étalant entre 2018 et 2021.

Tableau N°3 : Liste des entreprises qui ont été incubées et établies par la pépinière des PME de la wilaya de Tiaret entre 2018 et 2021

Années	Les demandes d'incubation	Le nombre d'incubées	Le sexe des incubées	
			Homme	Femme
2018	19	15	12	03
2019	11	08	08	-
2020	05	04	04	-
2021	08	06	05	01

Source : établi par les chercheurs en se basant sur les données reçues de la pépinière de la wilaya de Tiaret

D'après le tableau, nous remarquons que la pépinière de la wilaya de Tiaret a reçu 43 demandes de projet entre la période 2018 et 2021, et seulement 33 de ces projets (soit un taux de 77%) ont été acceptés et admis dans le processus d'incubation. 88% de ces projets ont été établis par des hommes contre 12% pour la gent féminine.

Autre remarque qu'on constate du tableau ci-dessus, est que le nombre des projets incubés a régressé d'une année à l'autre. Lors de l'année 2018, la pépinière de la wilaya de Tiaret a enregistré le plus grand nombre de projets incubés qui s'élève à 15 projets contre seulement 4 projets incubés lors de l'année 2020, qui représente le nombre le plus bas enregistré par la pépinière. De leurs côtés, les dirigeants de la pépinière dans ce contexte nous ont confié qu'ils ne sauraient expliquer ce changement brusque du nombre d'incubés. Toutefois, ils essaient de remédier à ce problème à travers de multiples initiatives, à l'image des journées d'étude organisées avec la faculté de commerce de l'université d'Ibn Khaldoun –Tiaret- pour attirer les jeunes universitaires.

La pépinière de la wilaya de Tiaret regroupe un amas d'idées de projets dans divers secteurs d'activité : - secteur agricole – secteurs des services (également connu sous le nom de secteur tertiaire) – secteur Semi-pharmaceutique - secteur Environnemental – secteur des énergies renouvelables - Conditionnement des déchets....etc. Comme le confirme le tableau suivant :

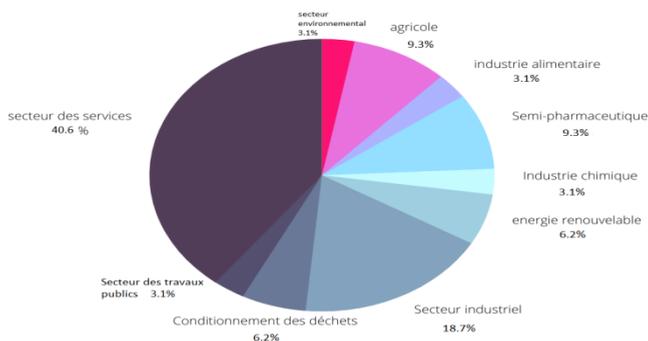
Tableau N°4: les entreprises établies selon les secteurs d'activités

Années	2018	2019	2020	2021
Secteur d'activités	-Industrie alimentaire 01	- Secteur des services 04	-Semi-pharmaceutique 01	- Travaux publics 01
	-Secteurs des services 06	- Énergies renouvelables 01	-Secteur agricole 01	-Secteur des services 02
	- Industrie chimique 01	- Conditionnement des déchets 02	-Secteur des services 01	- Secteur Industriel 01
	-Secteur agricole 02	- Secteur Industriel 01	- Secteur Industriel 01	- Semi-pharmaceutique 01
	-Semi-pharmaceutique 01			- secteur Environnemental 01
	-Énergies renouvelables 01			
	-Secteur Industriel 03			

Source : établi par les chercheurs en se basant sur les données reçues de la pépinière de la wilaya de Tiaret

Dans la transcription de ce tableau sous la forme d'une figure (Voir Figure qui suit),

Figure N° 2: les entreprises établies grâce à la pépinière de la wilaya de Tiaret selon les secteurs d'activités entre 2018-2021



Source : établi par les chercheurs en se basant sur les données reçues de la pépinière de la wilaya de Tiaret

On note que 40.7% des entreprises incubées dans la pépinière de la wilaya de Tiaret durant la période entre 2018 et 2021 sont des entreprises établies dans le secteur des services et que les autres secteurs partagent les 59.3% restantes.

4. Conclusion

Face aux imprévues et risques aux qu'elles font face les entreprises nouvellement créées, l'Etat Algérien a mis a disposition une panoplie de mécanismes et d'outils pour protéger ces entités et les accompagner toute au long de leurs périodes. Parmi ces mécanismes les pépinières d'entreprises et les incubateurs.

Dans le cadre de ce travail, Pendant ce travail, nous avons tenté de mettre à l'honneur l'incubateur ainsi que l'expérience algérienne en matière d'incubation d'entreprises (la wilaya de Tiaret en particulier). Compte tenu de cela, nous essaierons de formuler quelques recommandations :

- Lors de notre participation à la campagne publicitaire de la pépinière de la wilaya de Tiaret, on a remarqué qu'elle est méconnue par le public et le milieu universitaire. C'est pour cette raison, ces structures doivent faire l'objet d'une campagne publicitaire plus large pour attirer les porteurs de projets et de leur faire part de leurs existences.
- Conformément aux expériences étrangères dans le domaine de l'incubation, la mise en réseau (qui représente un carnet d'adresses de fournisseurs, de partenaires et de potentiels investisseurs dont l'incubateur dispose) est l'une des principales caractéristiques de l'incubateur. De ce fait, la pépinière d'entreprises de Tiaret doit faire appel aux entrepreneurs qui ont fait partie du programme d'incubation, pour passer leurs expériences dans le domaine de création d'entreprise aux incubés ainsi que de conseiller ces derniers dans divers domaines.
- Créer des partenariats entre les structures d'incubation en Algérie et celle de l'étranger afin de profiter de leurs expériences, observer leur fonctionnement...etc., de cette manière transférée cette connaissance aux structures incubatrice algérienne.
- Autre recommandation est celle de bien choisir les gestionnaires des structures d'incubation et de bien les formés, car ils représentent un facteur essentiel du bon fonctionnement du processus d'incubation.

Liste Bibliographique:

- Aernoudt, R. (2004). Incubators: Tool for Entrepreneurship? *Small Business Economics*, vol. 23(2) , 127-135.
- Benhaddouch, M., & EL Fathaoui, H. (2022). Le rôle des incubateurs dans la promotion de l'entrepreneuriat au Maroc. *Revue Française d'Economie et de Gestion, Volume 3, Numéro 4* , 294.
- Berger-Douce, S. (2005). L'accompagnement entrepreneurial par un incubateur universitaire – Le point de vue critique d'un créateur. *IVème Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat*, (p. 03). Paris.
- Bruneel, J., Ratinho, T., Clarysse, B., & Groen, A. (2012). The Evolution of Business Incubators: Comparing demand and supply of business incubation services across different incubator generations,. *Technovation journal vol 32* , 111.
- CHEKROUNE, N., & ABEDOU, A. (2020). Profils et accompagnement en situation entrepreneuriale des porteurs de projets TIC Cas du Cyber Parc Sidi Abdellah-Alger. *Revue Organisation & Travail, Volume 8, N°3* , 128.
- Clark, C., Johnson, H., & Mas, P. (2022). Business Incubator. *course for the degree of M.S. in Economics, FLORIDA STATE UNIVERSITY* , 9.
- Deogratias Kibona, The Role of Business Incubators in the Informal and Semi-formal financing of Micro, Small and Medium Enterprises the Case of Incubated Enterprises in Tanzania, A PhD thesis submitted in Partial Fulfilment for the Award of the Degree of Doctor of Philosophy in the Faculty of History, University of Leipzig, 2018, p19.
- DJERMANE, R. (2003). Création et démarrage d'entreprises: le concept d'incubateur. *journal sciences humaines n°20* , 80-81.
- European-Commission. (2005). *The Smart Guide to Innovation-Based Incubators (IBI)*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- Fayolle, A., Ben Salah, A., Ben Salah, I., & Labii, B. (2010). EFFICACITÉ DES PÉPINIÈRES DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISE INNOVANTE : CAS DE LA TUNISIE. *Innovations journal, n° 33* , 157-179.
- Frémot, E. (2007). L'INCUBATEUR PUBLIC, UNE INNOVATION ORGANISATIONNELLE PERMETTANT LA RÉDUCTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX SPÉCIFICITÉS DE L'ENTREPRENEURIAT COGNITIF. *journal « Vie & sciences de l'entreprise »,vol.3 N° 176 - 177* , 11.
- Indiran, L., Nallaluthan, K., Baskaran, S., & Dalayga, B. .. (2021). Business Incubator: The Genesis, Evolution, and Innovation Invigoration. *International Journal of Academic Research in Business and Social Sciences, 11(7)* , 346–348.
- Journal officiel de république algérienne N13 Correspondant au 26 février 2003, Décret exécutif n° 03-78, p12

- Kouraiche, N. (2019). Le Rôle De L'écosystème De L'accompagnement Entrepreneurial Dans La Promotion De L'entrepreneuriat En Algérie. *Les cahiers du CREAD, Volume 34, Numéro 2* , 88.
- Makina, J. K. (2021). Freins à la création d'entreprise par les jeunes en Afrique: Une étude exploratoire auprès de jeunes diplômés congolais. *Innovative Space of Scientific Research Journals, Vol. 32 No. 1* , 25.
- Masmoudi, M. R. (2007). Etude exploratoire des processus et modèles d'incubation en entrepreneuriat : cas des pépinières tunisiennes. *These pour l'obtention du doctorat en science de gestion* (pp. 129-133). France: Université du Sud Toulon Var.
- Pupion, P. (2012). LE RÔLE DE L'INCUBATEUR PUBLIC DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES : LE CAS ETINCEL. *Revue gestion 2000, Volume 29* , 69.
- Ratinho, T., Harms, R., & Groen, A. J. (2009). Technology Business Incubators as Engines of Growth: Towards a distinction between Technology Incubators and Non-Technology Incubators. *RENT XXIII conference – Research in Entrepreneurship and Small Business*, (p. 4). Budapest, Hungary.
- Zeps, V., & Avotiņš, V. (2007). CONCEPTS OF TECHNOLOGY AND BUSINESS INCUBATORS, THEIR RELEVANCE TO LATVIAN ECONOMIC DEVELOPMENT. *3rd International Scientific Conference Information Society and modern Business*,, (p. 3). Ventspils university, Lettonie.